

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives et élection présidentielle Question écrite n° 128629

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger, sur l'expérimentation pour la première fois du vote par internet à l'occasion des élections législatives du mois de juin prochain. Ces modalités de vote seront offertes cette année à un peu plus d'un million d'électeurs français résidant à l'étranger, selon des déclarations du secrétaire d'État. Pour la sécurité, les organisateurs ont prévu par électeur un « identifiant » et « un mot de passe » sur le site www.votezaletranger.gouv.fr, et de chiffrer le vote à partir de l'ordinateur utilisé et jusqu'au dépouillement. Il lui demande de bien vouloir lui présenter les modalités concrètes de ce vote et de lui expliquer notamment comment on peut être certain qu'un citoyen votant depuis chez lui, ne vote pas sous la contrainte d'un tiers.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 128629 Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Français de l'étranger Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1481 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)